Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ROUTE A 144 VILLENEUVE - LES EVOUETTES

Le comité de pilotage est arrivé au terme de ses travaux

Arrivé au terme de ses travaux, le comité de pilotage (COPIL) chargé d'élaborer une solution de consensus pour la liaison routière entre Villeneuve et Les Evouettes a trouvé un accord sur une variante, baptisée « du COPIL ». Cette variante doit encore faire l'objet d'un affinement technique du tracé et d'études concernant les mesures de compensation écologique et de restructuration du réseau routier actuel. Les travaux du COPIL auront permis de diminuer les coûts, de réduire fortement les impact

La liaison routière entre Villeneuve et Les Evouettes fait l'objet d'une étude de variantes, afin de trouver une solution négociée et acceptée par les partenaires concernés. Lors de sa réunion tenue le 30 septembre à Villeneuve, le comité de pilotage a pris connaissance des résultats des dernières études d'optimisation des variantes. Jugeant être arrivé au terme des études d'amélioration des variantes, le COPIL s'est mis d'accord sur une variante dite « du COPIL », à trois conditions : que le tracé soit encore affiné dans le détail, que des mesures de compensation écologique soient prévues et que le classement du réseau des routes existantes soit réaménagé, pour en éliminer le trafic de transit. Le comité de pilotage se réunira de nouveau quand ces études techniques auront été faites. On a bon espoir d'arriver alors à une variante de consensus.

Le tracé de la variante du COPIL passe au nord du golf de Chessel, prévoit un giratoire vers Crebelley, puis passe au sud du Grand Clos (commune de Rennaz). Cette variante est proche de celle dite « des communes » par son tracé et par le fait que le trafic de transit est séparé du trafic local et les deux-roues ; mais des améliorations importantes ont été trouvées : pour diminuer les coûts, le pont sur le Rhône a été raccourci et la tranchée de Crebelley a été supprimée ; pour diminuer les atteintes à la zone humide du Vuillerez et à la forêt des Iles Ferrandes, le tracé a été déplacé vers le sud.

Le coût global de la variante du COPIL est estimé à environ 60 millions de francs, répartis entre la Confédération (39,5 mios), le canton de Vaud (17 mios) et le Valais (3,5 mios). Ces estimations ne tiennent pas compte de quelques dépenses à prévoir sur le réseau existant (réduction de la largeur des routes, modération de trafic, etc.).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 septembre 1999

M. Philippe Biéler, chef du Département vaudois des infrastructures, 021/316 70 11 M. Jean-Jacques Rey-Bellet, chef du Département valaisan des transports, de l?équipement et de l?environnement, 027/ 606 33 00

Rte A 144